

## Rapport d'évaluation Approlys pour l'année 2014

### Présentation du projet

#### ✓ Historique

Les départements du Loiret, du Loir-et-Cher et de l'Eure-et-Loir ont proposé en juin 2013 la réunion de plusieurs acteurs publics ou parapublics afin de mettre en œuvre un dispositif de mutualisation de l'achat public. Ce dispositif de mutualisation de l'achat public a permis de créer le 14 février 2014 une centrale d'achat sous la forme d'un groupement d'intérêt public GIP, dénommé APPROLYS.

La volonté des membres fondateurs était de mettre en place un dispositif de mutualisation de l'achat public efficace, souple et associatif — notamment au travers d'une instance de gouvernance partagée avec les membres.

#### ✓ Rappel des Missions d'Approlys

APPROLYS a pour objet l'exercice d'une activité de centrale d'achat sans but lucratif.

Ainsi, APPROLYS passe des marchés publics et conclut des accords-cadres et des marchés subséquents dans le cadre de travaux, de fournitures ou de services destinés à ses Membres.

À cette fin, APPROLYS respecte les dispositions législatives et réglementaires applicables aux centrales d'achats — notamment le Code des marchés publics — ainsi que les Conditions générales de recours à APPROLYS approuvées par les Membres. Elle respecte également les directives communautaires en vigueur relatives à la passation des marchés publics.

APPROLYS exerce son activité de centrale d'achat uniquement au bénéfice de ses Membres et, en ce sens, la zone géographique couverte par APPROLYS s'étend au territoire des Membres.

#### ✓ Rappel de la gouvernance d'Approlys

**Approlys** est un groupement d'intérêt public (GIP), c'est-à-dire une personne morale de droit public dotée de l'autonomie administrative et financière.

**L'assemblée générale constitutive du 20 mars 2014** a désigné comme président Marc Andrieu (vice président du Conseil général du Loiret). La direction est assurée par Jean-Charles Manrique (directeur général des services du Département du Loiret).

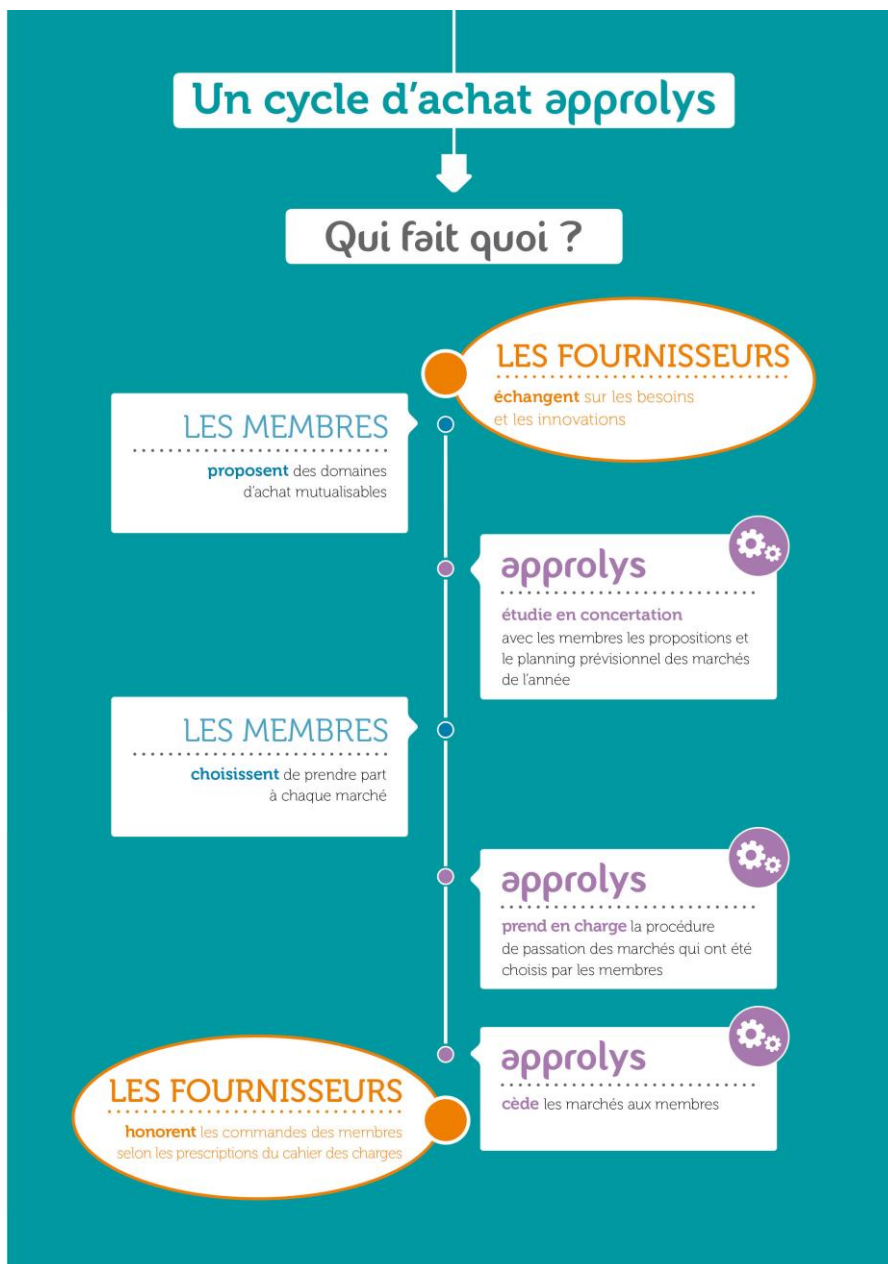
C'est l'**Assemblée générale**, composée de l'ensemble des membres, qui régit l'administration du groupement. Elle en définit la stratégie, fixe l'état prévisionnel des recettes et des dépenses, approuve les comptes et affecte les résultats

Le **directeur** prépare et exécute les délibérations. Il assure la gestion courante et opérationnelle du groupement.

Le **Copil** propose, quant à lui, les types d'achats à mutualiser et se prononce systématiquement sur la procédure de passation à mettre en œuvre pour chacun des marchés.

**Chaque adhérent est représenté au sein de l'Assemblée générale du GIP ainsi qu'au Copil. Il est consulté sur les types de marchés à mutualiser, tout en restant libre de les confier à Approlys.**

✓ Le fonctionnement d'Approlys



✓ Le Personnel

Pour son fonctionnement, APPROLYS repose sur la mobilisation des services de ses membres, selon des modalités de fonctionnement coopératives. Les compétences identifiées parmi les adhérents fondateurs pour chaque famille d'achat ont été privilégiées et un plan de charge partagé a été proposé. Une partie des personnels des trois directions de la commande publique des trois départements fondateurs a été mise à disposition sans contrepartie financière.

Ainsi, **sans création de postes**, APPROLYS a disposé au cours du premier semestre d'exercice d'un modèle économique s'appuyant sur la mutualisation pragmatique et efficace des ressources de ses membres.

## Présentation de l'évaluation

Lors de la création d'Approlys, les membres fondateurs ont annoncé qu'un rapport d'évaluation à 1 an serait produit afin de répondre à l'exigence de transparence que s'est fixée Approlys.

Cette évaluation à mi-parcours vise à mesurer les effets de la stratégie proposée au lancement du projet.

Ce premier rapport d'évaluation a notamment pour objet d'estimer si les moyens juridiques, administratifs et financiers mis en œuvre permettent de produire les effets attendus et d'atteindre les objectifs qui lui étaient assignés selon les principes directeurs. Ce premier rapport reprendra également une évaluation selon les principes directeurs adoptés par la centrale d'achat.

### ✓ Rappel des principes d'Approlys

Les membres fondateurs d'Approlys ont mené le projet de création de la centrale d'achat dans le respect des principes fondamentaux suivants :

1. Dégager des économies durables par la mutualisation des achats et des ressources humaines
2. Développer l'Économie locale et simplifier les réponses des fournisseurs
3. Maintenir la qualité de nos achats malgré des budgets contraints
4. Développer un nouveau modèle économique de coopération

### ✓ La structure juridique d'Approlys

#### Objectifs :

- Créer une structure Ad hoc sécurisant les procédures des marchés publics, facilitant les regroupements sur les segments d'achats, ne perturbant pas l'économie locale et simplifiant les démarches administratives obligatoires pour tous.

#### Résultats :

- La structure juridique sous forme d'un groupement d'intérêt public (GIP) a permis de lever le risque de qualification de gestion de fait pour chacune des collectivités fondatrices ;
- Des agents de chaque collectivité ont été mis à disposition selon la quotité nécessaire et dans le respect de la législation en vigueur pour les départements.
- La comptabilité du GIP est contrôlée par l'agent comptable nommé par la direction régionale des finances publiques.

✓ La mutualisation des ressources humaines

**Objectifs :**

- reposer sur la mobilisation des services des membres d'Approlys selon des modalités de fonctionnement **coopératives**.
- privilégier les compétences parmi les adhérents fondateurs pour chaque famille d'achat
- partager un plan de charge de façon équitable entre chaque département pour améliorer le service public malgré des budgets contraints

**Résultats :**

- Sans création de postes, APPROLYS a disposé au cours du premier semestre d'exercice d'un modèle économique s'appuyant sur la mutualisation pragmatique et efficace des ressources de ses membres,
- Un partage des tâches équitables entre les trois membres fondateurs a été organisé permettant ainsi une diminution des charges de chaque Département.,
- Malgré un rodage nécessaire portant sur les modalités de fonctionnement d'Approlys, qui a engendré une augmentation de certaines tâches, la rationalisation purement liée aux tâches de passation des marchés publics, a été partagée entre les trois départements.
- Ainsi, au lieu de réaliser trois marchés de sels de déneigement, ou de matériels de visioconférence ou de gaz pour chacun des départements, soit au total 9, nous en avons réalisé que 3.
- Une collaboration étroite entre les trois directions de la commande publique a permis de prendre en charge des dossiers complexes et d'asseoir nos choix.
- Cette expérience de mutualisation a permis d'améliorer la qualité du service public, de créer une confiance réciproque entre les agents.
- Ce dispositif de coopération permet de réexaminer les méthodes de travail.
- Cette première version d'Approlys a levé les craintes qui pouvaient exister sur la rationalisation des postes lors d'une mutualisation entre plusieurs collectivités pour montrer que le premier objectif est de créer un outil d'optimisation du service public.

✓ Le budget d'Approlys

Un budget de 55 800 € a été voté le 20/03/2014 par l'assemblée générale d'Approlys.

**Objectifs :**

- Ne pas créer de charge supplémentaire pour les trois départements
- Permettre des économies durables aux départements

**Résultats :**

- La contribution aux charges du GIP par les membres fondateurs a permis de prendre en charge les coûts suivants :

- Frais de publicité des marchés,
- Frais de campagne de publicité,
- Frais d'assistance juridique,
- Frais d'assistance dans la construction du marché de gaz.

**Ces dépenses ont été réalisées dans le respect des inscriptions budgétaires du GIP.**

✓ **Les achats de la centrale Approlys**

**Objectifs :**

- Publier 3 marchés exemplaires pour les membres fondateurs et représentatifs pour les futurs membres.
- Tester le fonctionnement d'Approlys en mode coopératif entre les trois départements pour la commande publique ;
- Mutualiser nos achats sans porter atteinte au tissu économique local ;
- Dégager des économies durables ;
- Maintenir la qualité de nos achats ;
- Développer un nouveau modèle économique de coopération.

**Résultats :**

Approlys a publié les trois marchés inscrits dans son programme d'activité et dans le respect du calendrier fixé.

- La fourniture des sels de déneigement
- La fourniture du gaz et des services associés
- Les équipements, la maintenance et l'hébergement en système de visioconférence

La mutualisation des besoins des trois départements a permis des économies directes et indirectes.

**1. Gain direct sur les coûts d'une publication au BOAMP pour un Appel d'offres**

Nom du marché	Conseil général du Loiret	Conseil général du Loir et Cher	Conseil général d'Eure et Loir	Approlys	Gain par département
Fourniture de gaz	1765,20 € TTC	1765,20 € TTC	1765,20 € TTC	1765,20 € TTC	1176,80 € TTC
Fourniture des sels de déneigement	1765,20 € TTC	1765,20 € TTC	1765,20 € TTC	1765,20 € TTC	1176,80 € TTC
Fourniture de matériels, hébergement et maintenance de système de visioconférence	1765,20 € TTC	1765,20 € TTC	1765,20 € TTC	1765,20 € TTC	1176,80 € TTC
<b>Total des gains en frais de publicité par département</b>					<b>3530,40 € TTC</b>

## **2. Coûts indirects de rédaction des pièces des marchés :**

A ce gain, s'ajoute le coût indirect de gestion de la construction par les services du dossier de consultation. Le chiffre moyen pour un appel d'offres est de 7 000 € TTC.

Grâce au partage de la charge entre les trois départements, le gain peut être valorisé de la façon suivante :

Chaque CG aurait eu un coût indirect de 21 000 € (3 X 7000 €), soit une dépense indirecte de 63 000 € TTC (3 X 21 000 € TTC) pour les trois départements.

**Approlys a permis une économie de 42 000 €.**

## **3. Coûts directs sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction du marché de fourniture de gaz :**

Approlys a contractualisé une AMO pour l'aider à construire son premier marché relatif à la fourniture du gaz et des services associés. La contractualisation de ce MAPA par Approlys a permis de mutualiser le coût de ce service, soit 4080 € TTC. Chaque département seul, aurait payé un prix plus élevé et aurait eu cette dépense à supporter. Ce regroupement via Approlys génère donc une économie nette de 2720 € par département, **Soit 8160 € pour les trois départements.**

## **4. Gains directs sur les prix d'achat :**

### **➤ Sur le marché de fourniture de gaz :**

Sur le marché de fourniture de gaz, les prix obtenus permettent de réaliser une économie de l'ordre de 15 % à 20 % sur les coûts globaux du MWh pour chaque département.

### **A titre d'illustration**

Ci-après une analyse rapide des coûts actuels pour Chateaubriand et Hôtel du Département (les + gros sites en B2S) pour le département du Loiret.

L'abonnement annuel de GdF sur le tarif B2S est de 988.92€ HT pour 728.40€ pour le candidat pressenti.

Le coût du MWh (tarif été) est actuellement facturé par Gdf à 33.7€ HT pour 27.5€ HT pour le candidat pressenti. Pour mémoire, le tarif hiver est de 50.4€ HT.

La simulation sur la base de la Consommation Annuelle de Référence communiquée dans l'appel d'offres et des variations du tarif hiver appliqué en 2013 par GdF amène aux résultats suivants :

1/Estimation pour Hôtel du Département :

Montant annuel TTC tarif B2S : 40 885

Montant annuel TTC proposé par le candidat pressenti : 32 376

2/Estimation pour Chateaubriand :

Montant annuel TTC tarif B2S : 66 587

Montant annuel TTC proposé par le candidat pressenti : 52 836

Le gain sur le coût de l'énergie est donc de l'ordre de 20 %.

➤ Sur le marché de fourniture de sels de déneigement :

Les résultats seront connus à la fin du mois de septembre. Cependant, les prix obtenus par les trois départements regroupés seront nettement inférieurs aux prix obtenus par les communes.

A titre d'illustration :

- 1 Tonne de sel pour un département seul coûte environ 36 € HT la tonne
- 1 Tonne de sel pour une commune seule coûte environ 100 € HT la tonne

➤ Sur le marché de fourniture de visioconférence :

La mutualisation a eu pour effet d'obtenir non seulement des prix plus bas mais permettra également d'offrir un service de visioconférence aux territoires, simple et à la carte.

A titre d'illustration :

<b>LOT 1</b>				
<b>Pont de visioconférence</b>				
	Marché actuel	Candidat x	Candidat Y	Candidat Z
Fourniture d'un pont de visioconférence	28 800,00	4 160,19	22 639,25	28 985,00
Installation, paramétrage et formation	1 800,00	1 270,33	2 884,77	1 600,00
Maintenance 1 an	9 306,00	822,41	5 865,55	3 724,20
<b>Total</b>	<b>39 906,00</b>	<b>6 252,93</b>	<b>31 389,57</b>	<b>34 309,20</b>

<b>Gatekeeper</b>				
	Marché actuel	Candidat x	Candidat Y	Candidat Z
Fourniture d'un Gatekeeper comprenant 100 comptes utilisateurs	10 350,00	3 590,76	2 061,51	14 685,00
Installation, paramétrage et formation	1 200,00	1 270,33	800,00	1 600,00
Maintenance 1 an	1 927,00	639,65	541,46	1 427,40
<b>Total</b>	<b>13 477,00</b>	<b>5 500,74</b>	<b>3 402,97</b>	<b>17 712,40</b>

<b>Matériel pour salle de visioconférence</b>				
	Marché actuel	Candidat x	Candidat Y	Candidat Z
Fourniture du matériel de salle	6 799,80	5 113,08	3 032,25	5 545,65
Installation, paramétrage et formation	900,00	771,27	1 171,43	850,00
Maintenance 1 an	625,00	326,35	781,70	680,00
<b>Total</b>	<b>8 324,80</b>	<b>6 210,70</b>	<b>4 985,38</b>	<b>7 075,65</b>

## Conclusion

Approlys ne devait pas créer des coûts supplémentaires aux membres fondateurs et devait fonctionner grâce à la coopération des membres et à la mise à disposition des agents des collectivités.

Conformément aux orientations et perspectives initiales, cette première phase, dans le respect du calendrier prévu, confirme que ce dispositif innovant permet de répondre totalement aux principes directeurs fixés par les membres fondateurs, notamment :

Devant ses résultats encourageants, les membres fondateurs ont ouvert la centrale d'achat à d'autres personnes publiques (communes, EPCI, établissements publics locaux et autres collectivités intéressées) et offriront un service d'achat sécurisé et simplifié permettant de conserver un service public de qualité.

## Programme d'activité prévisionnelle d'APPROLYS pour les trois prochaines années 2015-2016-2017

Pour son futur programme d'activité, APPROLYS :

- ✓ Réalisera le recensement des marchés de ses nouveaux membres qui présentent un intérêt économique de les confier à Approlys
- ✓ Etablira un planning prévisionnel de passation des marchés sur les segments choisis selon les volumétries prévues à savoir :
  - Année 2015 : 10 contrats minimums
  - Année 2016 : 15 contrats minimums
  - Année 2017 : 20 contrats minimums

Les segments d'achats déjà pressentis sont :

- Une plate-forme de dématérialisation des marchés publics
- La fourniture du gaz de ville et des services associés
- La fourniture de l'électricité,
- La fourniture de fioul,
- La fourniture de sels de déneigement, fournitures de granulats,
- La fourniture de produits d'entretien,
- L'achat de fourniture de bureau et scolaire,
- La fourniture des mobiliers administratifs et scolaires,
- La fourniture des véhicules,
- La fourniture des matériels audiovisuels (ponts visioconférences, matériels de visioconférence, matériels audiovisuels,),
- La fourniture de moyens d'impression (copieurs, imprimantes,...),
- La fourniture de moyens informatiques (postes informatiques, tableaux blancs numériques, logiciels informatiques,...).

De plus, un avenant est en cours de rédaction entre Approlys et l'UGAP afin d'intégrer les membres d'Approlys à la convention de partenariat signée avec les membres fondateurs en 2014.

Ainsi, les volumes des départements, dans le segment des véhicules lourds et légers, feront bénéficier à l'ensemble des membres d'Approlys de tarifs grand compte.